

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, LOUIS Daniel,

Absents excusés : COHARDY Emmanuel ayant donné pouvoir à LEMOINE Thierry
TRICOT Sylvie ayant donné pouvoir à GIRARD Betty
THIERRY Christian ayant donné pouvoir à CLÉMENT Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame GIRARD Betty a été élue secrétaire.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 13
Date de la convocation : 24/10/2018

Rappel de l'ordre du jour :

- Demande de subventions :
- APV : Chemin de la Tuilerie et Chemin de la Cour Duval
- API : Allée du Cimetière
- Restitution des biens meubles – compétence scolaire
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2018-21 DEMANDE DE SUBVENTION APV

Le Conseil Municipal sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
Voirie	Chemin de la tuilerie et chemin de la Cour Duval VC 19 et VC 20	2261 m	36 997.20	30 831.00
			36 997.20	30 831.00

s'engage à l'unanimité :

- à affecter à ces travaux 36 997.20 Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier

2018-22 DEMANDE DE SUBVENTION API : PROJET AMÉNAGEMENT DES ALLÉES

Vu les dispositions générales approuvées le 4 décembre 2017 par les élus départementaux ;
Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer l'intérêt pour la commune de réaliser des travaux d'aménagement de 2 allées dans le cimetière;
Considérant que la commune peut obtenir une aide du Département de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (API).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide:

- que le montant des travaux sera prévu au budget primitif 2019.
- d'approuver le projet.
- de solliciter l'accompagnement financier du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (API).
- d'adopter le plan de financement suivant:

Montant estimatif Hors Taxes des travaux		30 000.00 €
Montant de CDDL (25 % du coût total)	-	7 500.00 €
Montant à la charge de la commune		22 500.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

2018-23 RESTITUTION DES BIENS MEUBLES – COMPÉTENCE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal transmis par la Communauté de Communes Picardie des Châteaux, concernant la restitution de la compétence « scolaire » et le transfert des biens meubles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- Accepte la restitution des biens meubles tels qu'ils sont présentés dans le procès-verbal
- Charge monsieur le Maire de signer toutes les pièces concernant ce dossier

QUESTIONS DIVERSES.

Le conseil d'école a eu lieu le 18 octobre. Il est demandé à la commune, différents achats de fournitures, mais également de refaire le marquage au sol et la remise en état du petit jardin de la maternelle.

Monsieur Stéphane KAMINSKI s'est déjà chargé de la remise en état du petit jardin.

Les instituteurs remercient la municipalité pour la prise en charge de l'activité piscine.

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h30 au monument aux morts. A l'occasion du centenaire, un arbuste sera planté, et un lâcher de ballons sera effectué. Cela sera suivi d'un verre de l'amitié au Foyer Anne Morgan.

La fibre devrait être commercialisée fin décembre. Pour plus d'information consulter le site RAISO 02.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le secrétaire de séance :

GIRARD Betty